



Réhabilitation de l'ancienne école maternelle « Au bord de l'eau » en une crèche municipale

Réunion avec les copropriétaires du Parc de Beauvillé

11 Mars 2024

Une nouvelle crèche dans la résidence Parc de Beauvillé

Pour quelles raisons ?

- ✓ Relocaliser des crèches de centre-ville devenues inadaptées et trop exigües
 - Améliorer les conditions d'accueil des enfants et de leurs familles
 - Améliorer les conditions de travail des professionnels en crèche
- ✓ Compléter l'offre globale d'accueil sur la ville, et particulièrement sur le quartier, et répondre aux besoins des habitants
- ✓ Redonner vie à un bâtiment municipal dédié à l'enfance, inutilisé (ou sous-utilisé), situé dans un environnement exceptionnel

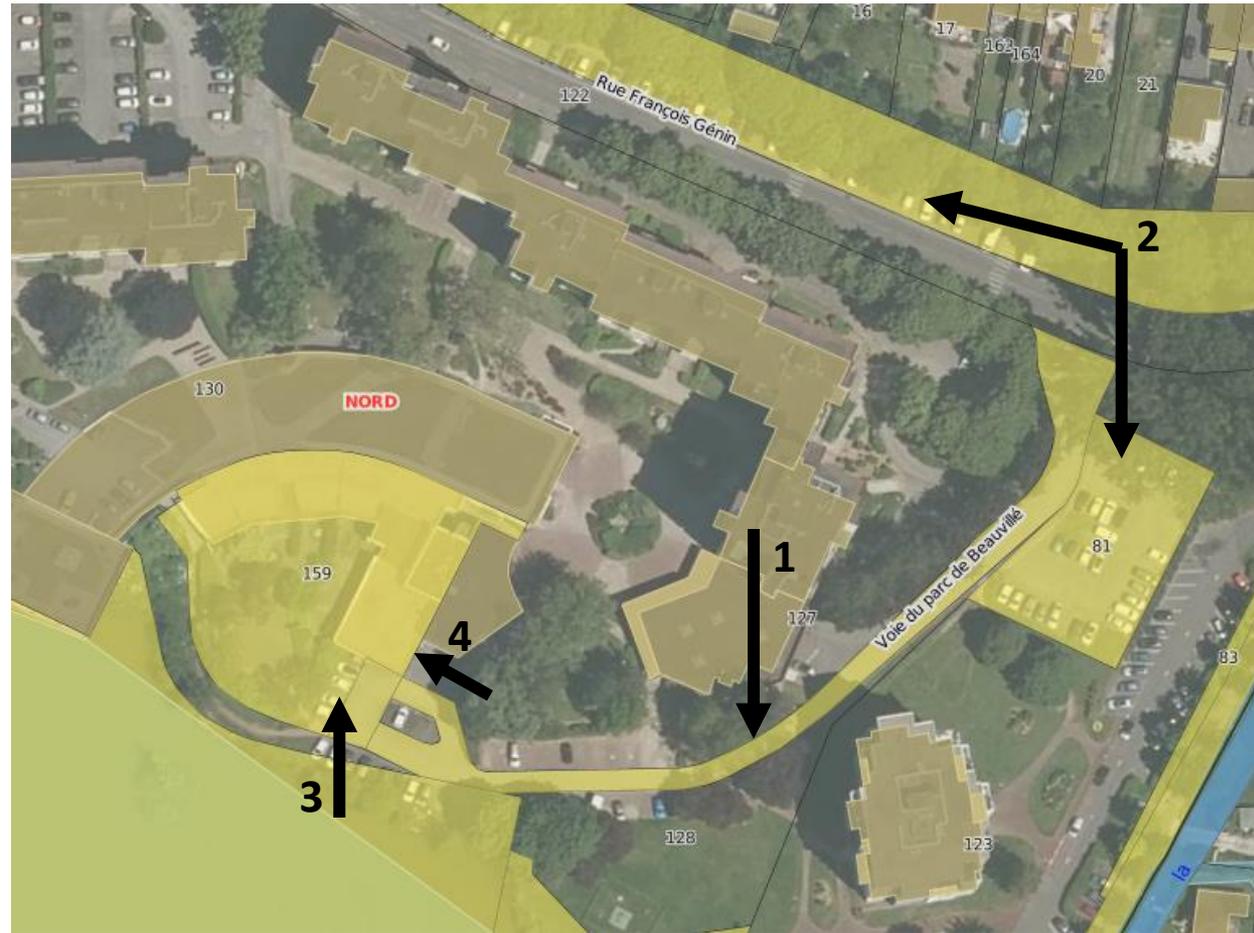
Une nouvelle crèche dans la résidence Parc de Beauvillé

Quel fonctionnement?

- Accueil de 56 enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans
- Entre 7h30 et 18h30 du lundi au vendredi
- 23 professionnels (encadrants de la petite enfance et techniques) en « roulements horaires » selon les besoins, tous présents entre 10h et 16h
- 4 unités d'accueil, des locaux réservés aux professionnels, des locaux techniques et un extérieur d'environ 600 m² (inexistant dans les crèches du centre-ville)

Une nouvelle crèche dans la résidence Parc de Beauvillé

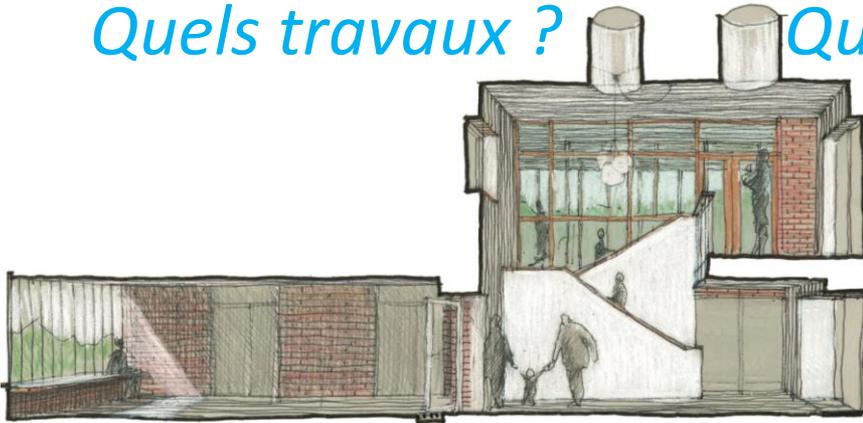
Quels accès ? Quelle offre de stationnement ?



- 1 Accès par la voie du parc de B.
- 2 Stationnement personnel
- 3 Dépose minute (5 places)
- 4 Entrée de la crèche

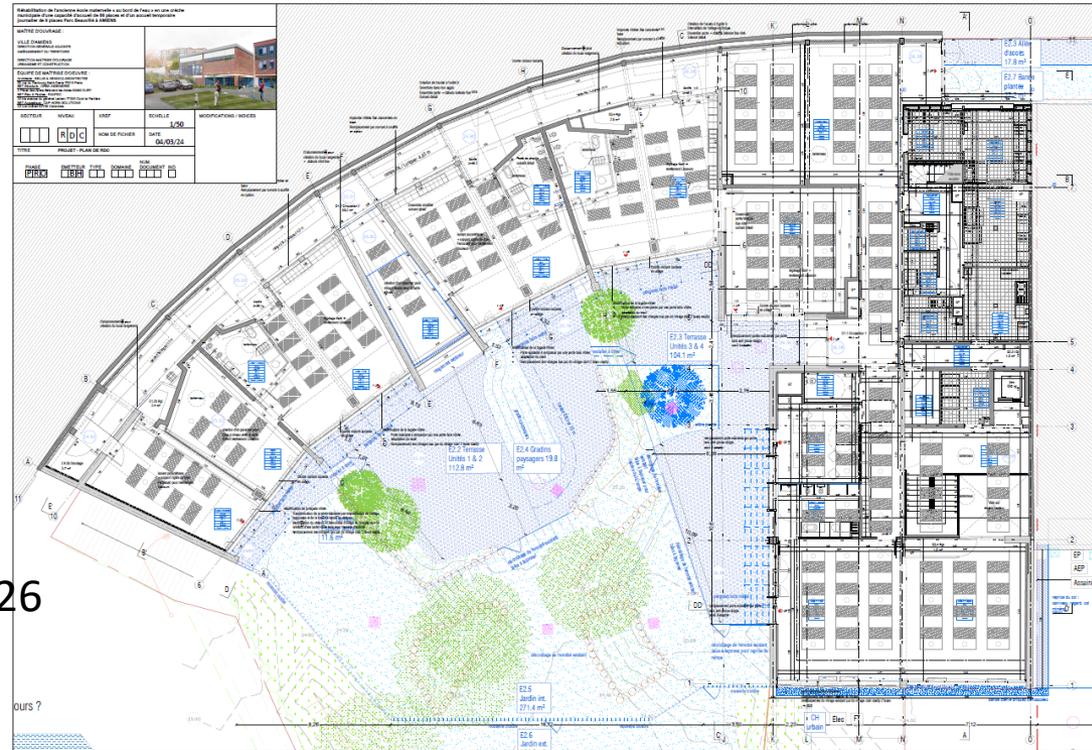
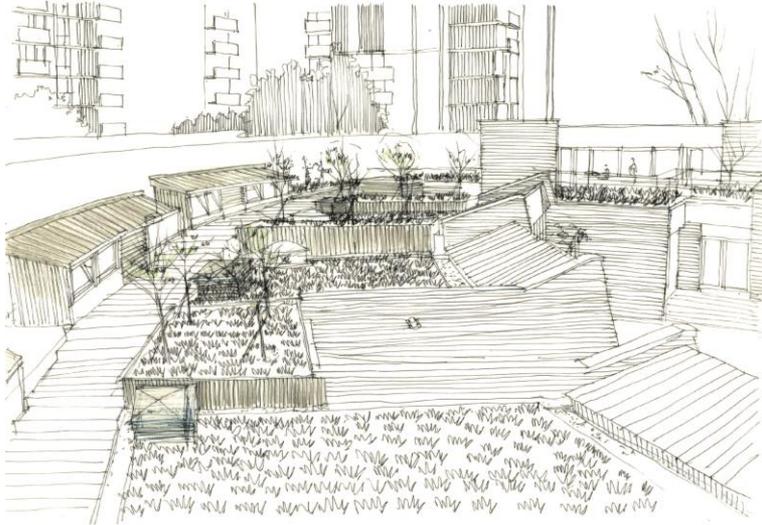
Une nouvelle crèche dans la résidence Parc de Beauvillé

Quels travaux ? *Quelles améliorations apportées ?*



Une nouvelle crèche dans la résidence Parc de Beauvillé

Quels travaux ? Quelles améliorations apportées ?



- ✓ Réalisation des travaux entre le dernier trimestre 2024 à fin 2025
- ✓ Ouverture de la crèche en janvier 2026

Propriétés foncières

Une répartition des propriétés incohérente



Propriétés foncières

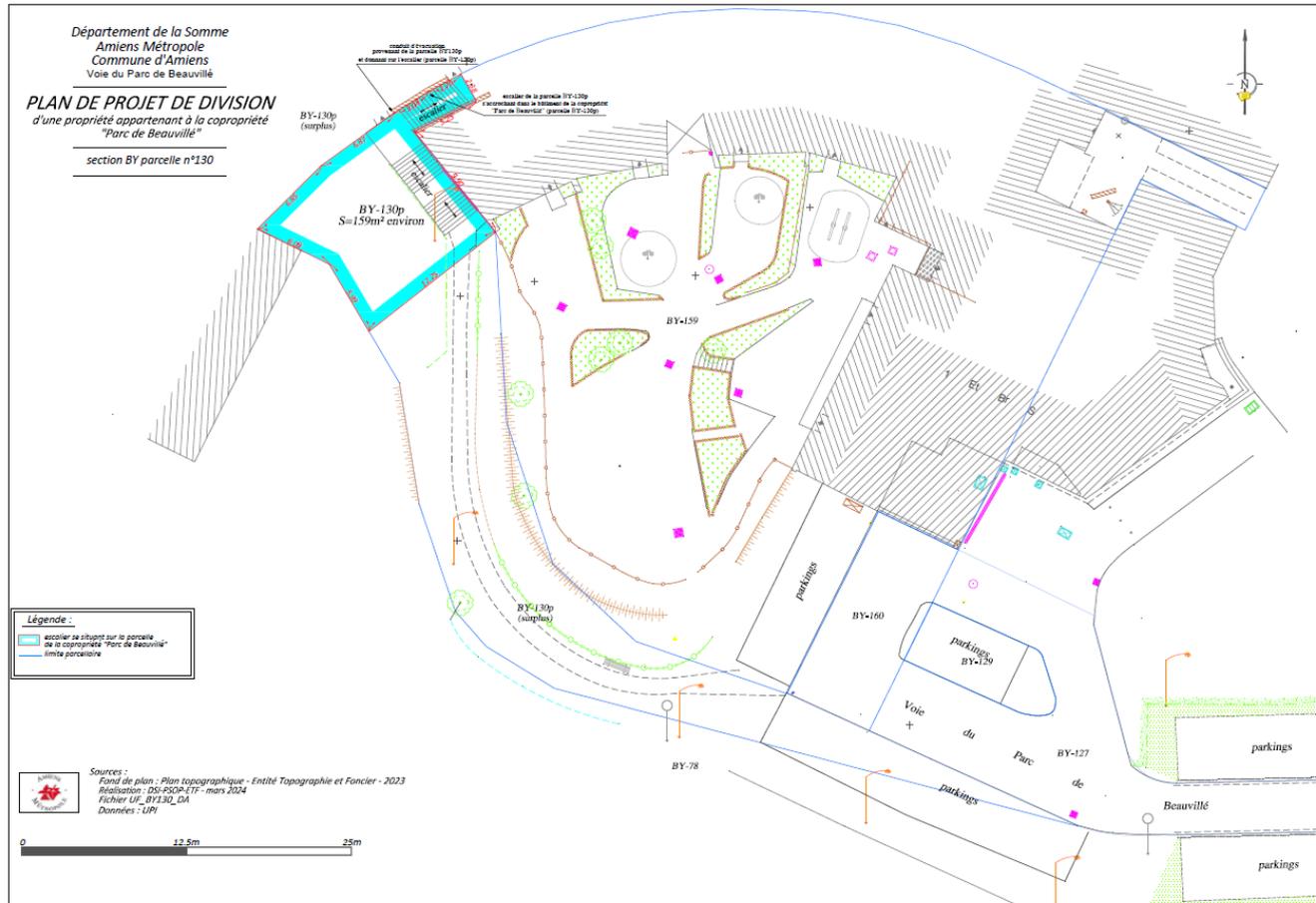
Une répartition des propriétés incohérente

- Nécessité de revoir la répartition des propriétés pour la rendre cohérente avec la réalité des aménagements



Propriétés foncières

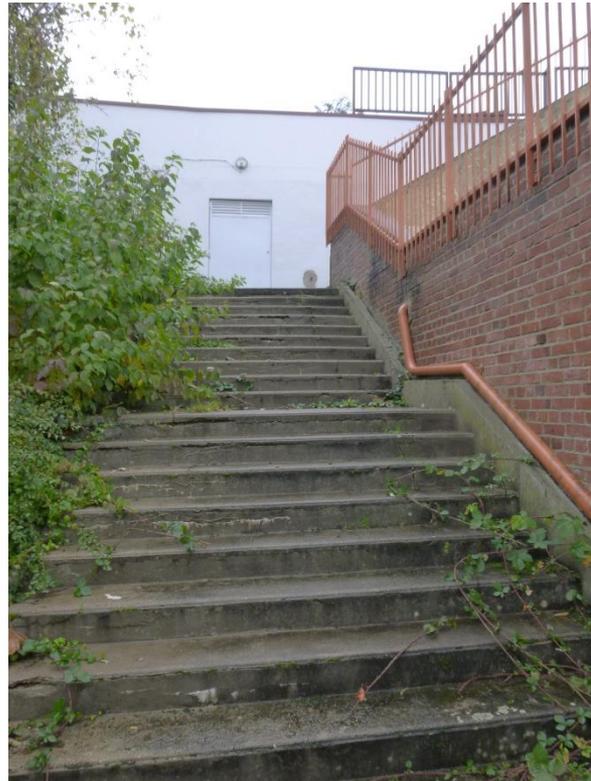
Acquisition par la ville de l'escalier extérieur



Propriétés foncières

Acquisition par la ville de l'escalier extérieur

- Réaliser les travaux nécessaires pour garantir sa pérennité (étanchéité, sécurisation)
- Clarifier la propriété du volume situé en dessous de l'escalier



Propriétés foncières

Clarification des propriétés : le chemin piétonnier

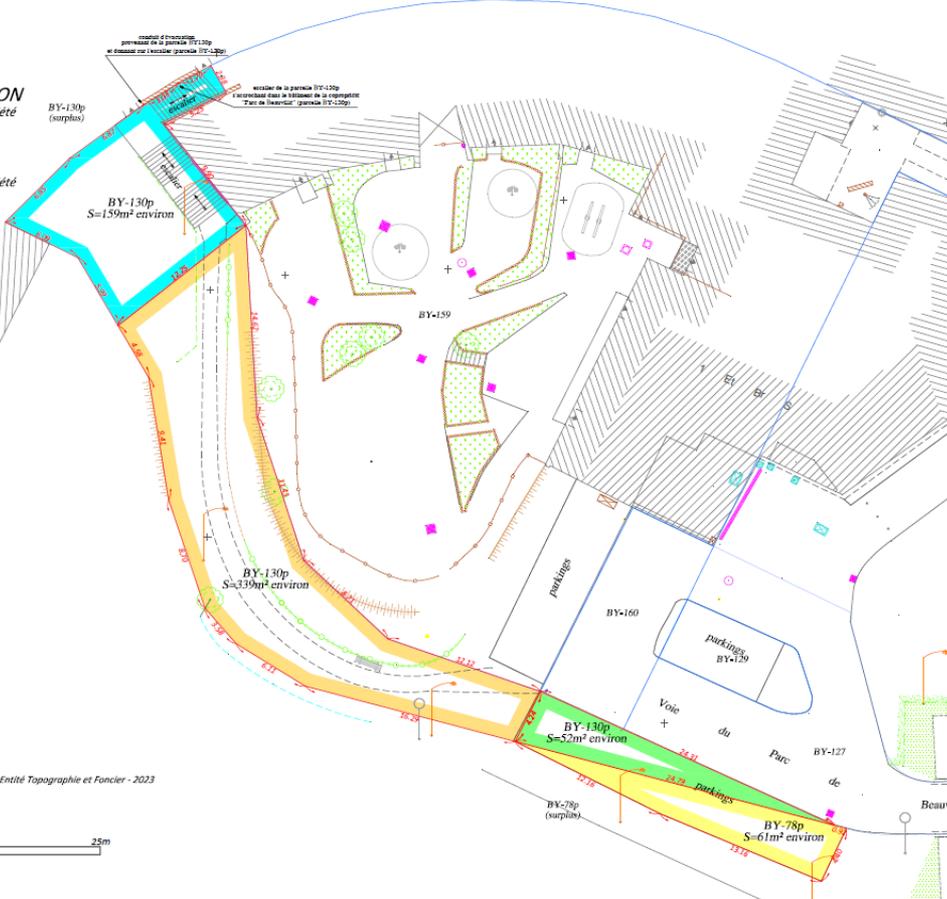
Département de la Somme
Amiens Métropole
Commune d'Amiens
Voie du Parc de Beauvillie

PLAN DE PROJET DE DIVISION
d'une propriété appartenant à la copropriété
"Parc de Beauvillie"

section BY parcelle n°130

d'une propriété appartenant à la copropriété
à la ville d'Amiens

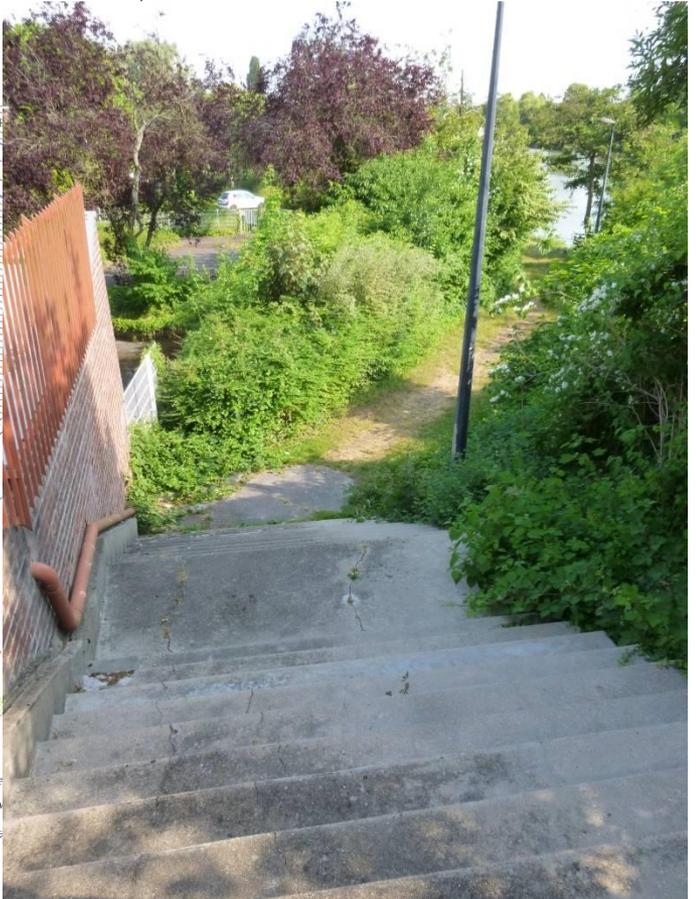
section BY parcelle n°78



- Légende :**
- Stationnements de situation sur la parcelle de la ville d'Amiens
 - Stationnements de situation sur la parcelle de la copropriété "Parc de Beauvillie"
 - Chemin d'accès de situation sur la parcelle de la copropriété "Parc de Beauvillie"
 - Accès de situation sur la parcelle de la copropriété "Parc de Beauvillie"
 - Limite parcelaire

Sources :
Fond de plan : Plan topographique - Entité Topographie et Foncier - 2023
Réalisation : DSI-2024-117 - mars 2024
Fichier UJ_BY130_DA
Données : UPI

0 12.5m 25m



Merci pour votre attention...